

Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine

Monique Renaerts

En collaboration avec Philippe Vicari

Comment et pourquoi l'immigration marocaine en Belgique passe-t-elle de 461 personnes recensées en 1961 à 39.294 en 1970 ? Cet accroissement trouve bien sûr une explication dans la convention bilatérale de 1964. Mais sa compréhension implique aussi un examen de la situation socio-économique dans laquelle se trouve le Maroc de l'époque. Cette contextualisation fait ressortir la complexité factorielle qui a conditionné l'émigration des Marocains vers l'Europe.

Une tradition de mobilité saisonnière

Malgré une sédentarisation souvent très ancienne, les populations maghrébines ont continué à se mouvoir dans l'espace pour des raisons de survie économique. Dans les sociétés rurales traditionnelles, les déplacements de populations étaient des comportements récurrents.

Outre la mobilité inhérente aux nomades ou semi-nomades dans les zones septentrionales ou sur les versants de l'Atlas, les montagnards et les gens des zones arides quittaient leurs terres à faibles potentialités de manière saisonnière et temporaire pour louer leur force de travail afin d'acquérir des revenus complémentaires.

Deux régions se distinguaient particulièrement par cette mobilité : le Rif oriental dans le Nord, et les pentes de l'Atlas et de l'Anti-Atlas, la vallée du Sous et Agadir dans le Sud-Ouest. L'occupation française accentua ce mouvement.

La poussée des migrations internes sous le Protectorat

En 1912, la France imposa le régime du protectorat à la partie du territoire qui lui était dévolue tandis que l'Espagne prit le contrôle de la zone nord et du Sahara atlantique. L'exploitation économique du territoire entreprise par ces puissances coloniales va provoquer une profonde transformation de la société marocaine.

L'accaparement des terres pour la colonisation

À cette époque, la population marocaine était essentiellement rurale et vivait de l'agriculture et de l'élevage. Le régime foncier, ancien et complexe, en distinguant plusieurs types de terrains soumis à des conditions juridiques spécifiques, posait problème à l'autorité du Protectorat.

Les terres *melk*, propriétés privées d'un ou plusieurs individus, étaient menacées de morcellements successifs. Les terres *arch*, terres collectives appartenant à l'ensemble d'une tribu, étaient inaliénables tout comme les terres *habous*, terres immobilisées dont le revenu était affecté à des œuvres pieuses ou charitables. Les terres *guich* étaient quant à elles concédées par le Sultan en usufruit perpétuel à des tribus en compensation d'un service militaire¹.

La France mit donc en place l'arsenal juridique nécessaire pour légaliser et encourager leur occupation par les colons. L'administration coloniale voulait en effet créer dans la campagne marocaine des fermes qui constitueraient autant de foyers d'influence française². Elle décida de réserver à la colonisation les terres les plus fertiles et les mieux situées qui seraient vendues en lots très bon marché, et non pas concédées gratuitement comme en Algérie. Elle privilégia donc les zones littorales, les plus riches et proches des nouveaux pôles de développement.

Dès 1913, l'inscription cadastrale fit évoluer le droit foncier vers un système unique de propriété *melk* individuelle, même dans des territoires accoutumés à l'exploitation communautaire. S'il ne fut généralement pas touché aux terres *habous*, les terres *makzen*, appartenant à la souveraineté marocaine, en revanche, parce que situées autour de grandes villes comme Meknès, Fès, Marrakech et Rabat, furent déclarées domaine privé de l'Etat en 1914.

En 1919, il fut mis un terme aux pérégrinations des tribus qui menaçaient la sécurité de la propriété coloniale et les terres *arch* furent désormais soumises à la tutelle administrative de l'Etat. La disposition d'expropriation au nom de l'utilité publique autorisa aussi d'exiger aux tribus la cession d'une partie de leur territoire, moyennant compensation financière ou en nature.

L'acquisition se heurtait souvent à la résistance juridique, voire armée, des propriétaires marocains. Les achats directs de terres par les colons furent encouragés par l'octroi de larges crédits. Des *caïds* qui dirigeaient les tribus, aidés des *cheikhs* dans les fractions et des *moqaddems* dans les douars, furent chargés d'encadrer le monde rural sous domination coloniale et reçurent en contrepartie de vastes domaines prélevés sur les terres collectives ou privées des tribus.

En 1952, les colons posséderont un million d'hectares, soit le quinzième des terres utilisables³.

La précarisation des paysans marocains

Les exploitations coloniales, pour la plupart, pratiquèrent une agriculture moderne vouée à l'exportation. Elles utilisaient des engrais et des semences sélectionnées, disposaient de machines et employaient une abondante main-d'œuvre marocaine.

L'accaparement colonial obligea une partie des paysans marocains à se fixer sur des terres incultes. Faute de moyens, leurs pratiques d'exploitation demeuraient ancestrales et leur production était

1 BOUDERBALA Négib, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », *Cahiers Options Méditerranéennes*, n° 36, 1999, p. 49-52.

2 Résidence Générale de la République Française au Maroc, *La renaissance du Maroc. Dix ans de Protectorat*, Rabat, 1922, p. 284.

3 AYACHE Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, p. 156.

destinée à la consommation familiale et au marché intérieur. L'absence d'assolement et le manque d'engrais entraînaient la dégradation progressive du sol et une faiblesse de rendement. L'élevage souffrit également. Les troupeaux s'amenuisaient à mesure que les terres agricoles s'étendaient et faute d'affouragement.

À la faveur des périodes de sécheresse, la bourgeoisie marocaine des villes acheta à vil prix des terres, dépossédant les petits propriétaires. Quelques grandes propriétés imitèrent les modes de production moderne des colons mais la majorité continua cependant à être cultivée de manière traditionnelle, soit par des journaliers salariés, soit via la gérance à des tiers sous forme de location ou en contrepartie d'une part des récoltes. Les propriétaires de troupeaux firent de même en faisant garder les animaux par des bergers rémunérés en nature. Par conséquent, les revenus de cette grande féodalité terrienne restaient limités.

Outre l'appropriation des terres, l'instauration d'un impôt foncier joua un rôle important dans la dislocation des communautés paysannes. Cet impôt devant désormais être payé en numéraire, le paysan n'avait d'autre choix que de vendre une part de sa production, souvent à bas prix, et/ou de travailler comme *khammas*, travailleur salarié, voire même emprunter, ce qui aggrava encore sa précarité. Les paysans sans terre devenaient de plus en plus nombreux ; alors qu'ils représentaient le tiers de la population rurale en 1933, ils en seront plus de la moitié en 1952⁴.

L'éclatement des communautés traditionnelles

Dans la vie traditionnelle des communautés villageoises, l'unité sociale élémentaire était la famille élargie et patriarcale et de là le clan⁵. Les chefs de familles d'un même clan se réunissaient à la *djemâa*, assemblée qui gérait le collectif, répartissait les terres de culture collectives, faisaient assurer les principaux travaux, la surveillance des cultures, l'entretien de la mosquée, etc. Pour éviter que des Marocains ne vendent des terres appartenant à la collectivité les tribus, fractions ou clans étaient soumis à un conseil de tutelle regroupant notables locaux, colons et fonctionnaires français.

Sous l'effet des nouvelles conditions de vie imposées par la colonisation, les rapports sociaux se modifièrent. Le paysan se mit à sortir du groupe dans lequel il était enserré pour créer sa propre cellule familiale. Les activités de production sont devenues de plus en plus l'affaire de la famille restreinte. De plus, le fils qui restait sur l'exploitation de ses parents n'avait pas de revenu propre et s'il se mariait, il ne pouvait revendiquer une part de la terre. Il devenait dès lors parfois plus intéressant de travailler comme *khammas* dans une grande exploitation.

Avec la pression démographique et la raréfaction de la terre, la progression sociale et l'accès à la propriété agricole encore possibles dans la société traditionnelle vont disparaître⁶. De plus en plus de petits et moyens propriétaires touchés par la paupérisation deviendront de simples *khammas*.

Une industrialisation vouée à l'exportation

Pour la colonisation française, l'industrie minière constituait une des activités fondamentales et une des sources de profits les plus importantes grâce à l'exploitation de gisements de phosphate,

4 AYACHE Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, p. 303-304.

5 CHEKROUN Mohamed, *Famille, État et transformations socio-culturelles au Maroc*, Casablanca, 1996, p. 24.

6 PASCON Paul et ENNAJI Mohamed, *Les paysans sans terre au Maroc*, Casablanca, 1986, p. 67.

d'anthracite, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. Dans le domaine de la construction, les cimenteries, les briqueteries et les entreprises de fabrication de plâtre, de tuyaux et de tuiles fournissaient les matériaux nécessaires à l'édification et l'équipement des villes européennes⁷. Les industries alimentaires, quant à elles, transformaient le produit de l'agriculture et de la pêche marocaines mais aussi des denrées importées, comme le sucre de canne des Antilles et de la Réunion.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrialisation s'amplifia. Certains groupes industriels français du textile, de la métallurgie et de l'industrie chimique érigèrent des filiales au Maroc. Seulement les principaux projets industriels demeuraient centrés sur la côte atlantique.

L'action du protectorat espagnol, sur le plan économique, fut beaucoup moins importante qu'en zone française. Le Nord ne bénéficia quasiment d'aucun investissement ni de travaux d'infrastructure susceptibles de générer un développement au point que cette région comptera pour longtemps parmi les plus déshéritées du pays.

La concentration d'indigents dans les villes

La majorité des paysans combinaient l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce local. En l'absence d'un revenu stable et suffisant, les ruraux partaient pour la ville à la recherche d'une hypothétique embauche. Par ailleurs, la ville représentait un espace de réussite sociale mais aussi de liberté. Beaucoup de ruraux s'imaginaient qu'elle assurait une vie facile, procurait un travail moins pénible et offrait des distractions bien loin des contraintes de la campagne.

Avant le Protectorat, la cité digérait l'apport rural en imposant son modèle culturel et social. La société citadine traditionnelle, évoluant dans les médinas, était étroitement encadrée dans son travail par les corporations de métiers, dans son habitat par les structures familiales et les rapports de voisinage et dans sa vie religieuse et culturelle par les confréries et mosquées. Le nouvel arrivant venu des campagnes était intégré dans cette réalité.

La colonisation détruisit cet ordre. Les ruraux affluant dans les villes s'installaient dans la médina et vivaient dans une grande promiscuité. D'autres s'installaient où ils pouvaient, dans des tentes, huttes de chaume ou baraquements improvisés, sans eau, sans égouts et sans électricité. L'état de misère de ce prolétariat était considérable.

Dans les régions rurales, sévèrement touchées par l'émigration, les terres étaient moins cultivées, ce qui induisit de nouvelles migrations pour trouver des ressources extérieures. Les disettes provoquées par les sécheresses récurrentes et particulièrement par celle de 1945, provoquèrent un mouvement vers les villes sans précédent, augmentant encore le nombre d'indigents qui s'y concentraient.

En zone espagnole, si le Rif marocain constitua le principal pourvoyeur d'ouvriers agricoles vers l'Algérie, d'autres régions telles les oasis du sud-est, ainsi que toute la zone orientale, ont participé à ce flux migratoire, atteignant jusqu'à 30.000 personnes par an⁸. Mais la guerre algérienne de

⁷ AYACHE Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, p. 175-177.

⁸ Voir sur ce sujet AZIZA Mimoun, « Un siècle et demi d'émigration rifaine : de l'émigration saisonnière à l'émigration permanente », *Migrance*, n° 24, 2005, pp. 73-85.

libération nationale réduira les possibilités de migration temporaire des Marocains vers ce pays et accentuera encore l'exode rural au Maroc après l'avènement de son indépendance.

La massification de l'exode rural après l'indépendance

Lorsqu'en 1956 le Maroc accéda à l'indépendance, cela créa un temps l'illusion d'une possible promotion des divers secteurs de la société. Malgré les réformes qu'elles mettront en œuvre, les nouvelles autorités ne seront pas en mesure d'améliorer le sort de la majeure partie de la population.

La lenteur de la récupération des terres

Au lendemain de l'indépendance, les notables et les administrateurs locaux du monde rural furent écartés du jeu politique national à cause de leur compromission avec le pouvoir colonial. Mais la prépondérance du monde rural poussa le gouvernement marocain à se rallier les campagnes en affaiblissant le pouvoir politique des notables tout en veillant à ne pas porter atteinte à leur situation économique.

En 1959, les autorités marocaines instituèrent un contrôle sur les opérations concernant l'affectation des terres de colonisation. Elles furent prioritairement rachetées, à partir de 1960, par les gros propriétaires fonciers, mais aussi par la bourgeoisie citadine, des officiers supérieurs, ainsi que des hauts fonctionnaires⁹.

Dans le cadre de sa réforme agraire, le Maroc indépendant décida aussi de récupérer des terres en vue de leur redistribution. En 1963, il résilia les aliénations perpétuelles de jouissance consenties aux colons sur 35.000 hectares et confisqua les domaines de personnes frappées d'indignité nationale. Par la suite, il transféra également au domaine privé de l'Etat quelque 250.000 hectares de terres de colonisation officielle, ce qui représentait 25% du secteur colonial. En 1973, la reprise des terres encore possédées par des personnes ou des sociétés étrangères fut annoncée¹⁰.

Plus de quinze ans seront donc nécessaires pour la récupération des terres accaparées par la colonisation.

La prolétarianisation des masses rurales

La vocation agricole du Maroc fit du développement de ce secteur une priorité. La modernisation des outils de production et le recours à la mécanisation, notamment dans les vastes domaines agricoles, se généralisa à partir du début des années soixante.

Le gouvernement marocain tenta d'intégrer l'agriculture traditionnelle à l'ensemble de l'économie nationale par une série de projets de développement. S'ils amenèrent une amélioration dans les régions concernées, ils ne furent pas en mesure d'absorber l'augmentation démographique. De plus, ils profitèrent davantage aux grands propriétaires terriens qui, grâce à leur influence, parvenaient à s'approprier une large part des crédits ainsi que la majorité des investissements destinés à sauver le

9 LAROUÏ Abdallah, *Le Maroc et Hassan II : un témoignage*, Québec-Casablanca, 2005, p. 59.

10 BOUDERBALA Négib, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », *Cahiers Options Méditerranéennes*, n° 36, 1999, p. 62.

secteur traditionnel. Le subsidé des produits alimentaires ne profita pas non plus aux paysans, sans terres suffisantes.

Comme au temps du protectorat, les petits propriétaires furent souvent tributaires de prêteurs usuraires ou de commerçants consentant des crédits pour rembourser les créanciers et payer les impôts. Le manque de trésorerie les contraignait à commercialiser hâtivement leurs récoltes lorsque les prix sont les plus bas et à acheter les semences quand les prix sont au plus haut, permettant ainsi l'enrichissement des spéculateurs.

Ces paysans continuèrent à s'adonner principalement à la céréaliculture et à l'élevage, vivant en circuit quasi fermé et consommant leurs propres produits qu'ils étaient contraints de brader en période de pénurie. Leur marginalisation, en tant que producteurs, accéléra leur chute, les faisant passer de petits paysans, malgré tout propriétaires de parcelles exigües, au statut de paysans sans terre. Les paysans, ainsi expropriés, vont représenter une force de travail instable, taillable et corvéable à merci, car, continuellement à la recherche d'un emploi, si précaire et aléatoire fut-il.

L'intention première de promotion sociale et économique de la paysannerie n'aboutit en fait qu'au renforcement, d'abord économique, ensuite politique, des élites locales et de la bourgeoisie rurale. L'injection de capitaux profitera donc surtout aux grandes exploitations tournées en priorité vers l'agriculture d'exportation et l'agro-industrie tandis que la mécanisation fera encore perdre des emplois.

Le manque d'investissements industriels

Avec l'indépendance, le Maroc opta pour une vision économique nationale, bien vite remplacée par une orientation de type capitaliste libéral. Mais ces orientations demeurèrent sans substance. Même si une certaine croissance était perceptible, celle-ci était accompagnée d'une mauvaise répartition entre les régions, entre les secteurs d'activité et entre les couches de la société. Les inégalités s'accrochèrent et les fruits de la croissance profitèrent essentiellement aux classes dominantes.

La bourgeoisie arabo-andalouse se substitua progressivement aux entrepreneurs étrangers et fut bientôt rejointe par celle de la région berbérophone du Sous. Elle commença par acheter des affaires d'import-export et des petites usines puis s'appliqua à contrôler les banques, les assurances et les organismes de crédit. De là, elle fut active dans les secteurs du textile, de l'hôtellerie, de l'agroalimentaire ainsi que des travaux publics.

Durant de longues années cependant, cette bourgeoisie traditionnelle se contentera d'investissements spéculatifs sans se préoccuper de la modernisation des infrastructures industrielles. Elle ne contribuera pas à l'absorption du chômage endémique sévissant au Maroc.

Une marginalisation urbaine croissante

Au début de l'indépendance, le Maroc connut plusieurs années difficiles d'adaptation et de reconversion économique. Les moyens financiers nécessaires à un développement économique moderne avaient été mal évalués : l'effort demandé au secteur public était insuffisant et le concours du secteur privé, largement surestimé. La priorité industrielle retenue dans le premier plan quinquennal fut abandonnée dès le début des années 60, au profit de l'agriculture et du tourisme. La

prolétarisation des masses rurales se poursuit toutefois et les migrations internes, des campagnes vers les villes, s'intensifient. Entre les recensements de 1960 et de 1982, la population rurale chuta de 66,4% à 47%.

Les villes n'étaient pas préparées pour recevoir de telles masses de ruraux, ce qui eut pour conséquence la transformation de la médina en taudis et la prolifération des bidonvilles. De nombreux citadins de vieille souche, méprisant les paysans, rallièrent des quartiers modernes, construits jadis par les colons européens¹¹. Les migrants tentaient de survivre en s'adonnant à des activités marginales.

De plus en plus d'hommes emmenèrent femmes et enfants dans leur migration vers les villes marocaines. Ces femmes répondirent ainsi à la demande accrue de domestiques par les familles citadines. Réputées dynamiques et dociles, acceptant sans trop protester des bas salaires, elles étaient aussi très convoitées par les patrons des industries spécialisées dans l'agroalimentaire et le textile. L'apport financier de la femme pris alors un caractère vital.

Face à cet afflux de main-d'œuvre, les jeunes citadins ne pourront plus vendre leur force de travail ou leur savoir-faire comme avant. Ils viendront eux aussi gonfler la pléthore de travailleurs informels.

L'émigration vers l'Europe

Sous l'effet des transformations du régime foncier, les campagnes connurent un appauvrissement progressif et irrémédiable entraînant durant le Protectorat un dépeuplement rural qui s'aggrava encore avec l'accès du pays à l'indépendance. Cet exode que les villes ne parvinrent pas à absorber préfigure l'émigration des Marocains. Le projet migratoire des paysans, en ne trouvant bientôt plus à se concrétiser en milieu urbain, devra être redéfini en cherchant plus loin une autre destination : les charbonnages et les bassins sidérurgiques européens.

L'émigration vers l'Europe, riche et prospère, fut encouragée par le pouvoir marocain. En même temps qu'elle résolvait une partie des problèmes liés au désœuvrement et au chômage, elle était destinée à favoriser le développement des zones excentrées et ainsi empêcher toute contestation sociale.¹²

Ces facteurs socio-économiques qui ont marqué de manière notable l'évolution du Maroc colonial et indépendant sont les motifs principaux qui poussèrent des millions de Marocains à quitter leur pays.

11 Voir sur ce sujet BENTAHAR Mekki, *Villes et campagnes au Maroc*, Rabat, 1988.

12 Voir sur ce sujet BELGUENDOZ Abdelkrim, *Politiques migratoires du Maroc. D'hier à l'horizon 2007*, Salé, 2006.